



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes de Rodersdorf (CH) - Leymen (FR) - Flüh / Bättwil (CH)

4. Caractéristiques principales du marché :

Le présent marché a pour objet de confier au prestataire une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un itinéraire cyclable reliant les communes Suisse de Rodersdorf, Flüh et Bättwil, via la commune française de Leymen.

Il est convenu avec la Commune de Rodersdorf, maître d'ouvrage sur la partie suisse du tronçon, que Saint-Louis Agglomération, compétente en matière d'aménagement de pistes cyclables intercommunales côté français, se charge de lancer les études de maîtrise d'œuvre sur la totalité du tracé. Une convention-cadre de coopération transfrontalière, approuvée par Conseil communautaire du 18 février 2020, est en cours de signature pour acter cette délégation.

Après validation de l'avant-projet, une seconde convention de coopération transfrontalière, conforme aux termes de l'accord de Karlsruhe, sera conclue entre les parties préalablement au démarrage des travaux.

Il s'agit d'un marché simple de prestations intellectuelles comprenant les éléments de mission rappelés ci-après et définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant programme de l'opération. Ces dispositions sont complétées par le mémoire méthodologique et technique du titulaire fourni à l'appui de son offre et par les articles R.2431-1 à R.2431-3 du Code de la Commande Publique.

Pour rappel, les missions confiées à la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

- Etudes d'avant-projet : AVP ;
- Etudes de projet : PRO ;
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux, et d'éventuels marchés de services ou prestations intellectuelles associés : ACT ;
- Visa des études d'exécution : VISA ;



- Direction de l'exécution du ou des contrats travaux : DET ;
- Assistance lors des opérations de réception : AOR.

Pour information, le maître d'ouvrage lancera une consultation pour la désignation du coordonnateur SPS avant le lancement des opérations de travaux.

L'enveloppe financière totale prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à la somme de 585 000 € HT.

Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : CH023 et FRF12
- Principalement RODERSDORF (CH) et LEYMEN (FR)

5. Classifications CPV :

71 30 00 00 - 1 Services d'ingénierie

6. Conditions de la consultation :

- Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement des travaux.
Les délais de réalisation des différents éléments composant la mission de maîtrise d'œuvre (jusqu'à l'ACT) sont indiqués à l'article 4 de l'AE. Ils démarrent chacun à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'élément de mission considéré.
Chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre démarre à compter de la notification de l'ordre de service correspondant.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix du marché public sont révisibles.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les

trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
 - La description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
 - Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

8. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

12. Autres informations :

La valeur technique des offres sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire méthodologique et technique et le CDPF fournis par le candidat dans son offre. La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

- **Méthodologie de travail et cohérence de l'offre : 50 Points**
 - Pertinence de la méthodologie de travail proposée ;
 - Cohérence du planning prévisionnel détaillé fourni.

- **Moyens humains et techniques dédiés : 50 points**
 - Qualité et pertinence des moyens humains affectés à la mission au regard notamment du temps passé pour chaque élément de la mission, par type d'intervenant ;
 - Qualité et pertinence des moyens techniques affectés à la mission.

13. Date limite de réception des offres :

Lundi 23 mars 2020 à 16h00

14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15.Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 19 février 2020